

L'ADEME Île-de-France s'engage avec la CRESS Île-de-France dans l'économie sociale et solidaire

Un mois après la présentation de la feuille de route gouvernementale dédiée à l'économie circulaire (FREC), l'ADEME Île-de-France signe pour la première fois un contrat avec la Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire d'Île-de-France (CRESS). Ce partenariat vise à soutenir l'innovation sociale et économique appliquée à la transition écologique et énergétique, en s'appuyant sur les modèles économiques du secteur de l'économie sociale et solidaire.

La CRESS Île-de-France, engagée pour favoriser la démocratie et la solidarité dans l'économie

Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des collectivités locales et des services déconcentrés de l'État, la **Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Île-de-France représente les entreprises franciliennes de l'économie sociale et solidaire (ESS).**

La CRESS Île-de-France s'engage ainsi à favoriser la démocratie et la solidarité dans l'économie. Pour s'en donner les moyens, elle axe ses actions autour de trois grands objectifs :

- 1. Structurer et représenter l'ESS**
- 2. Accompagner le développement des entreprises de l'ESS**
- 3. Faire connaître l'ESS**

Un partenariat sur trois ans pour répondre à 5 objectifs

Grâce à son implantation territoriale et aux valeurs qu'elle déploie (telles que la solidarité, l'utilité sociale, la gouvernance démocratique etc.), **l'économie sociale et solidaire active une nouvelle dimension pour mettre en œuvre la transition énergétique et écologique : celle de la participation citoyenne.**

C'est pourquoi, l'ADEME a signé en octobre 2017 une convention avec le Conseil National des Chambres Régionales de l'économie sociale et solidaire dans laquelle il est énoncé que **des synergies sont à développer entre l'économie sociale et solidaire et la transition énergétique et écologique.**

Dans le prolongement de ce cadre national, **l'ADEME Île-de-France s'engage à soutenir financièrement la CRESS Île-de-France pendant trois ans** à travers la signature d'une convention qui vise à :

- **Promouvoir les liens** entre le modèle entrepreneurial de l'ESS, l'innovation sociale et la transition énergétique et environnementale (TEE) ;
- **Sensibiliser les structures de l'ESS aux enjeux de la TEE** dans une perspective de développement et de pérennisation d'activités et de création d'emplois ;
- **Accompagner la structuration et le développement d'activités pérennes** sur le champ de la TEE par les acteurs de l'ESS ;
- **Accompagner les territoires dans le cadre de la mise en œuvre de leurs politiques publiques de TEE** en lien avec l'ESS ;
- **Caractériser des modèles économiques** sur divers thèmes et **faire émerger des projets s'appuyant sur les modèles économiques de l'ESS, sur certains territoires** notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la FREC et du Plan Bâtiment Durable.

Les domaines de la TEE qui seront particulièrement visés dans cette convention sont ceux de l'économie circulaire, du bâtiment et de l'énergie, des services de mobilité douce ou encore de l'alimentation durable.

La promotion de la transition écologique et énergétique auprès des acteurs de l'économie sociale et solidaire autour de 4 actions clés

Pour répondre aux objectifs fixés, **l'ADEME Île-de-France financera un chargé de mission** pour développer les actions suivantes pendant trois ans.

- 1. Observer et analyser la place des structures de l'ESS dans les domaines de la transition écologique et énergétique** afin de dresser une vision d'ensemble des acteurs de l'ESS, d'identifier les opportunités et freins au développement de l'ESS et de qualifier les nouvelles filières et activités en émergence.
- 2. Accompagner la structuration d'acteurs de l'ESS via notamment le dispositif local d'accompagnement (DLA).**
- 3. Appuyer le développement des structures et des opérations collectives** par le biais d'un appel à projet d'entrepreneuriat social ayant pour objectif de favoriser la création et la croissance de structure de l'ESS dans les domaines.
- 4. Soutenir les territoires pour favoriser le développement de projets de transition écologique et énergétique en lien avec les organisations de l'ESS.**

Services de presse

ADEME Île-de-France : Tel : 06 25 18 64 18 / e-mail : tiphaine.armand@havas.com

CRESS Ile-de-France : Tel : 06 20 92 02 64 / e-mail : sebastien.chailou@cressidf.org

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.